



Commune de Cottens

Annexe au règlement relatif à la participation communale
aux coûts des contrôles et soins dentaires scolaires

Barème de réduction
en fonction du revenu net du dernier avis de taxation (code 4.91)

Nombre enfants	jusqu'à CHF 35'000	CHF 40'000	CHF 45'000	CHF 50'000	CHF 55'000	CHF 60'000	CHF 65'000 --	CHF 70'000 --	CHF 75'000 --	CHF 80'000 --	Plus de CHF 80'000 --
1		4	3	2	1						
2			4	3	2	1					
3				4	3	2	1				
4					4	3	2	1			
5						4	3	2	1		
6 et plus							4	3	2	1	

Zone grisée = prise en charge complète par la Commune

Catégorie 4 = 20 % à charge des parents
 3 = 40 %
 2 = 60 %
 1 = 80 %

Zone hachurée = 100 % à charge des parents